



Enquête sur les dépenses de protection de l'environnement, 1998

Renseignements recueillis en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985 chapitre S19.

English on reverse side

Corriger au besoin

Raison sociale

Nom commercial

A / S

Adresse

Ville

Province/Territoire

Code postal



Veillez lire le questionnaire avant de le remplir

OBJECTIF DE L'ENQUÊTE

Cette enquête mesure le coût imposé à l'industrie au Canada par la réglementation, les conventions et accords volontaires canadiens et internationaux en matière de protection de l'environnement. L'enquête vise aussi à identifier les pratiques employées dans l'industrie canadienne dans le but de prévenir ou de réduire la pollution.

Les résultats de cette enquête paraîtront dans la publication de Statistique Canada intitulée *Dépenses de protection de l'environnement du secteur des entreprises, 1998*, no 16F0006XIF. Les résultats seront combinés aux dépenses des administrations publiques et des ménages pour former un compte complet des coûts de protection de l'environnement pour les Canadiens.

CONFIDENTIALITÉ

La Loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise sans le consentement préalable par écrit de cette entreprise. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent de la confidentialité ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

CARACTÈRE LÉGAL

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada, 1985, chapitre S19. **EN VERTU DE CETTE LOI, IL EST OBLIGATOIRE DE REMPLIR LE PRÉSENT QUESTIONNAIRE.**

RENSEIGNEMENTS

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le questionnaire ou si vous avez des questions ou des commentaires ayant trait à l'enquête, veuillez vous adresser à :

**Division des opérations et de l'intégration
Statistique Canada
Ottawa, ON, Canada, K1A 0T6**

Téléphone (sans frais) : **1-800-255-7726 (au Canada)**

Télécopieur : **1-800-755-5514 (au Canada)**

Adresse électronique : **enviro.oid.exp@statcan.ca**

Le questionnaire est disponible dans un format tableur électronique. Veuillez communiquer avec la Division des opérations et de l'intégration si vous préférez utiliser cette option.

Dans toute correspondance au sujet de ce questionnaire, veuillez indiquer le numéro d'identification qui figure sur l'étiquette.

Important : Veuillez consulter les définitions et concepts à la page 6 avant de répondre. En cas de réponse nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante plutôt que de laisser la cellule vide.

Veillez retourner ce questionnaire dans les 30 jours suivant sa réception.

Si vous êtes dans l'impossibilité de respecter ce délai, veuillez informer la Division des opérations et de l'intégration de la date à laquelle vous prévoyez pouvoir répondre aux questions.

À l'usage de Statistique Canada seulement

Reçu		
J	M	A

Vérif.		
J	M	A

À la méc.		
J	M	A

Lot		

Coll.

CSF

1. Année de déclaration

La déclaration doit porter sur l'année financière terminée entre le **1er avril 1998** et le **31 mars 1999**.

Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
010	020	030	040	050	060
Du					au

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

2. Dépenses de lutte contre la pollution. *En cas de dépense nulle, écrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ Toute dépense en immobilisations ou toute dépense d'exploitation pour des installations ou équipements en bout de chaîne réservés au traitement et au contrôle de la pollution
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure intégrés à la production, effectuée afin de prévenir ou de minimiser la production de polluants et de déchets
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure servant à prévenir les fuites et les déversements. Il peut s'agir de réservoirs, d'accessoires tels que les vannes et les pompes, de dispositifs de détection de fuites
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure visant à conserver l'eau ou l'énergie
- ◆ Toute dépense d'investissement ou d'exploitation pour un équipement ou une infrastructure associés à la recirculation, à la réutilisation, à la récupération et au recyclage de matériau ou de substance
- ◆ Toute dépense de surveillance des rejets de polluants
- ◆ Toute dépense pour des activités de collecte, enlèvement, traitement et recyclage des déchets effectuées par vos employés
- ◆ Les achats de services de gestion de déchets et de service d'épout ou tout autre achat de services déclarés à la question 5

Excluez

- ◆ Les dépenses spécifiques à la protection de la santé et à la sécurité des travailleurs
- ◆ Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de site (question 4)
- ◆ Les dépenses de recherche et développement à des fins de lutte contre la pollution

Dépenses d'exploitation	Dépenses en immobilisations	Total des dépenses
000 \$	000 \$	000 \$
101 <input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/>	+ 102 <input style="width: 150px; height: 30px;" type="text"/>	= 103 <input style="width: 150px; height: 30px; border: 2px solid black;" type="text"/>

3. Du montant de dépenses en immobilisations déclaré à la cellule 102, quel pourcentage était alloué à la prévention ou à la réduction des catégories de polluants suivantes?

Substances émises dans l'air <input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/> 201 %	Substances déversées dans les eaux de surface <input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/> 202 %	Déchets solides/liquides contenus sur le site <input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/> 203 %	Bruits, vibrations ou radiations <input style="width: 80px; height: 30px;" type="text"/> 204 %	+ + + + = 100 %
--	---	---	--	--------------------------------

Veillez inscrire les dépenses en milliers de dollars canadiens

4. Autres dépenses de protection de l'environnement. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Incluez

- ◆ les dépenses d'assainissement et de désaffectation de site
- ◆ les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat
- ◆ les dépenses associées à la vérification (audits) ou l'évaluation environnementale
- ◆ les dépenses de formation en environnement
- ◆ les dépenses d'administration exclusivement reliées à des projets de protection de l'environnement
- ◆ toute autre dépense requise pour le respect des règlements et conventions en matière environnementale

Excluez

- ◆ les dépenses en recherche et développement visant la protection de l'environnement

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
401	402	403
[]	+	=
[]		[]

5. Dépenses totales de protection de l'environnement. *En cas de dépense nulle, inscrivez «0» dans la case correspondante.*

Cette question est la somme des questions 2 et 4.

Dépenses d'exploitation 000 \$	Dépenses en immobilisations 000 \$	Total des dépenses 000 \$
410	411	412
[]	+	=
[]		[]

6. Achat de services environnementaux

Des dépenses totales de protection de l'environnement déclarées à la question 5 quel montant correspondait à l'achat de services environnementaux auprès de sous-traitants ou d'administrations publiques ?

a) Services de gestion des déchets ou services d'égout

Incluez

- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service de collecte et d'enlèvement des déchets (de traitement des déchets ou de recyclage hors-site fourni par un sous-traitant ou une administration publique fédérale, provinciale ou locale
- ◆ Toute dépense reliée à l'utilisation d'un service d'égout fourni par une administration publique fédérale, provinciale ou locale

Excluez

- ◆ Toute dépense pour des activités de gestion des déchets effectuées par vos employés

000 \$

301

[]

b) Services de construction et d'ingénierie associés à des projets de nature environnementale

000 \$

502

[]

c) Autres services environnementaux

Exemples:

- ◆ l'achat de services d'évaluation et d'audit environnementaux
- ◆ l'achat de services de décontamination ou de désaffectation de site
- ◆ l'achat de services associés à la protection ou à la restauration de la faune et de l'habitat

000 \$

501

[]

d) Achat total de services environnementaux

Incluez

- ◆ la somme des cellules 301, 502 et 501

Excluez

- ◆ toute dépense pour des activités environnementales effectuées par vos propres employés ou par les employés de votre société

000 \$

503

[]

7. Prévention ou réduction de la pollution

Si vous avez prévenu ou réduit la production de déchets et polluants ou pris des mesures afin de conserver les ressources en 1998, ou si vous prévoyez le faire d'ici les 2 prochaines années, veuillez indiquer comment cela s'est fait en cochant les cases appropriées. Veuillez inclure tout projet, y compris ceux qui ne sont pas requis par une réglementation ou convention.

Méthode de lutte contre la pollution	1998	1999-2000
Conception ou reformulation du produit	810 <input type="checkbox"/>	815 <input type="checkbox"/>
Installation/équipement en bout de chaîne	820 <input type="checkbox"/>	825 <input type="checkbox"/>
Substitution ou modification du procédé de production (changement intégré)	830 <input type="checkbox"/>	835 <input type="checkbox"/>
Recirculation, récupération, recyclage (sur le site) ou réutilisation de matériaux ou de substances ¹	850 <input type="checkbox"/>	855 <input type="checkbox"/>
Conservation d'énergie	860 <input type="checkbox"/>	865 <input type="checkbox"/>
Substitution de matériau, réduction, élimination ou substitution de solvant	870 <input type="checkbox"/>	875 <input type="checkbox"/>
Prévention des fuites et déversements	880 <input type="checkbox"/>	885 <input type="checkbox"/>
Autre	890 <input type="checkbox"/>	895 <input type="checkbox"/>
<hr/>		
<hr/>		
<hr/>		

1. Recirculation, récupération, réutilisation ou recyclage : recirculer, réutiliser, récupérer ou recycler toute eau, substance ou matériau générés durant le processus de production, excluant le transfert ou le recyclage hors-site.
Exemples: récupération de vapeurs, récupération des boues, recirculation d'eau, réutilisation d'eau à des fins de refroidissement.

Attestation J'atteste que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont, au meilleur de ma connaissance, complets et exacts.

900	Signature <input checked="" type="checkbox"/>	Date (J / M / A)	910	Titre	
905	Nom de la personne qui a rempli le questionnaire (lettres majuscules)		915	No de téléphone	920 No de télécopieur
925	Adresse électronique				

Nous vous remercions de votre collaboration

Définition et Concepts

Les dépenses de protection de l'environnement sont définies dans cette enquête comme toute dépense d'exploitation et toute dépense en immobilisations et réparations effectuées afin de se conformer à une réglementation, convention ou accord volontaire actuel ou anticipé, canadiens ou internationaux, de nature environnementale. Elles incluent les dépenses de lutte contre la pollution, les dépenses de protection et de restauration de la faune et de l'habitat, les dépenses de surveillance environnementale, les dépenses d'évaluation et de vérification environnementales et les dépenses d'assainissement et de désaffectation de sites. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but d'améliorer la santé et la sécurité au travail ou l'esthétique et le confort des travailleurs.

Une convention environnementale se réfère à tout engagement formel, multilatéral, pris par une industrie, une association d'industries ou autre afin de se conformer à des objectifs spécifiques en matière de protection de l'habitat, de réduction des déchets ou d'élimination ou réduction de matières particulières considérées comme nuisibles ou toxiques pour l'environnement naturel au Canada. Par exemple, le Protocole national sur l'emballage vise à réduire la quantité de matériaux d'emballage de 50 % d'ici l'an 2000; le Protocole de Montréal visait à éliminer les CFC d'ici 1998. Parmi d'autres exemples, citons: l'Accord Canada-É-U sur la qualité de l'air; le Programme d'utilisation responsable («Responsible CARE») de l'Association canadienne des producteurs de produits chimiques; le programme Accélération de la réduction/élimination des toxiques (ARET); le programme Mesures volontaires et registre (VCR) sur le changement climatique.

La réglementation environnementale se réfère à toute législation canadienne fédérale, provinciale ou municipale ou législation internationale qui a pour but de protéger ou de restaurer l'environnement au Canada. Les dépenses associées à une législation anticipée peuvent être incluses dans la mesure où ses dispositions sont connues.

Les dépenses de lutte contre la pollution (LCP) comprennent toute dépense effectuée dans le but premier de prévenir, réduire ou contrôler le rejet de polluants et la production de déchets qui résultent des activités de cet établissement. Sont exclues les dépenses effectuées dans le but de produire un équipement de LCP qui sera vendu à d'autres car elles apparaîtraient deux fois dans les données sur les dépenses produites par Statistique Canada. De

même, les dépenses de recherche et développement pour la LCP sont exclues car elles sont rapportées dans l'enquête de Statistique Canada sur la *Recherche et développement dans l'industrie canadienne*.

Les dépenses en installation et équipement anti-pollution en bout de chaîne se rapportent à un équipement ou installation ne faisant pas partie intégrante du système de production de cet établissement, qui a été installé uniquement dans le but de réduire ou de contrôler des substances nuisibles émises durant l'activité normale de production. Les dépenses comprennent aussi les dépenses reliées à la gestion des déchets.

Les dépenses de LCP pour des installations ou équipements intégrés à la production incluent toute dépense pour un procédé de production neuf ou modifié notablement qui est requis afin de prévenir ou de minimiser l'émission de polluants et les déchets.

Les dépenses de surveillance environnementale comprennent toutes les dépenses reliées à l'équipement, aux fournitures, à la main-d'œuvre et aux services achetés qui sont utilisés dans le but d'assurer la surveillance et le contrôle des rejets de polluants produits par cet établissement, notamment dans le cadre de l'Inventaire national des rejets de polluants.

Les dépenses en vérifications et évaluations environnementales comprennent les dépenses effectuées pour la vérification d'activités en cours afin de se conformer à la réglementation (audits), les dépenses d'évaluation de l'impact sur l'environnement des programmes ou projets proposés (évaluations), les frais légaux et les frais de consultation reliés.

Les dépenses d'assainissement et de désaffectation de site comprennent les dépenses de décontamination effectuées suite à un dommage causé à l'environnement par les activités de cet établissement ou les dépenses de désaffectation encourues durant l'année suite à la fermeture d'un établissement ou site (incluant toute fermeture antérieure à 1998, si nécessaire).

Les dépenses de protection et restauration de la faune et de l'habitat comprennent toute dépense effectuée afin de protéger la faune et l'habitat des effets des activités de cet établissement, ou de réhabiliter des espèces qui ont été affectées par ces activités. Elle exclut les dépenses pour raisons d'esthétique.

Comment répondre à ce questionnaire

Veillez inscrire les dépenses en millions de dollars canadiens. Si pour certaines catégories aucune dépense n'a été effectuée, veuillez inscrire «0» dans la case correspondante.

Là où des données précises ne sont pas disponibles votre estimation la meilleure est acceptée. Si de l'information additionnelle est disponible dans un rapport annuel ou dans un rapport de performance environnementale, veuillez inclure une copie du document au questionnaire.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Veillez inclure les dépenses applicables réalisées durant l'année financière 1998. Incluez toutes les dépenses effectuées pour l'acquisition, la mise en place et la réparation de matériel et équipement et la construction d'installations non-résidentielles, qu'elles soient effectuées

par des sous-traitants ou par les employés de l'établissement. Les dépenses de construction comprennent toutes les dépenses associées à la démolition, à la planification et à la conception (tels que les frais d'ingénierie et de consultation), à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux de sous-traitance, ainsi que toutes les dépenses associées à l'achat de terrain qui ne sont pas amorties ou dépréciées.

Excluez toute provision pour responsabilité future en matière environnementale.

POUR RAPPORTER LES DÉPENSES D'EXPLOITATION

Incluez toutes les dépenses sur une base de caisse plutôt que sur une base d'exercice qui sont effectuées durant votre année financière 1998, c'est à dire les dépenses en main-d'œuvre, combustibles, fournitures, et achat de services.